



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 10 avril 2025

Objet : Affectation des résultats 2024 du budget de la régie autonome des Parcs et Stationnements

Date de la convocation : 28 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame POLISINI Ivana ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame VIVARELLI-MARI Jérôme à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don-Petru ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame MANGANO Angelina ;
Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame LUCIANI Emmanuelle ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur PAOLI Jean-François ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/MAI/01/31 en date du 30 mai 2024 portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023 du budget de la régie des parcs de stationnement ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 8 avril 2025 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Jean ZUCCARELLI, Monsieur Jean-François PAOLI, Madame Hélène SALGE et Monsieur Julien MORGANTI ayant voté contre

Article 1:

- **Constate** les résultats Brut et Net de clôture de l'exercice 2024 suivants :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2024+ reports de l'exercice 2023)	1 741 716,16
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2024+ reports de l'exercice 2023)	- 579 595,81
Résultat brut de l'exercice 2024	1 162 120,35
+ Solde Restes à Réaliser 2024	- 19 272,39
Résultat Net de clôture 2024	1 142 847,96

Article 2 :

- **Précise** que le résultat net de la section d'investissement s'élève à : **- 598 868,20€.**

Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2024	2 297 389,36
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2024	1 972 162,86
+ Solde reporté de l'exercice 2023	- 904 822,31
= Résultat Brut de la section d'Investissement	- 579 595,81
+ Solde Restes à Réaliser 2024	- 19 272,39
= Résultat Net de la section d'Investissement	- 598 868,20

Article 3 :

- **Précise** que le résultat de la section d'exploitation s'élève à : **1 741 716,16€.**

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2024	4 110 043,14
- Dépenses de l'exercice 2024	3 262 824,02
+ Solde reporté de l'exercice 2023	894 497,04
= Résultat de la section d'exploitation	1 741 716,16

Article 4 :

- **Décide** de reporter sur la ligne D001 du Budget Primitif 2025 le déficit de la section d'investissement : **579 595,81 €**

Article 5 :

- **Décide** d'affecter au compte 1068, l'excédent de la section d'exploitation pour un montant de **600 000,00€**.

Article 6 :

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Primitif 2025 : **1 141 716,16 €**.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 15/04/2025



Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.